Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali

République du Mali Un Peuple-Un But-Une Foi

(C.S.T.M.)

Fédération de l'Education Nationale

(F.E.N.)

Syndicat National de l'Education de Base

« Unité - Action - Justice »

(S.Y.N.E.B.)

Coordination Régionale de Kayes

(C.R./S.Y.N.E.B.-K)

Le Secrétaire Général de la Coordination Régionale de Kayes

Tel: 76 16 19 05

A

Monsieur le Gouverneur de la Région de Kayes

Objet: Préavis de Grève

Vu la constitution de la République du Mali;

- Vu la loi N°02-053 du 16 Décembre 2002, modifiée, portant Statut Général des Fonctionnaires;
- > Vu la loi 92-020 du 23 Septembre 1992 portant code du travail en république du Mali;
- > Vu la loi N°87-47/ANRM du 18 Août 1987 relative à l'exercice du droit de grève dans les services publics ;
- Vu le décret N°434/PRM du 13 Octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel de l'état;
- ➤ Vu le décret N°435/PRM du 13 Octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel des collectivités territoriales ;
- Vu la loi N°1993-008 du 11 Février 1993, modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales;
- Vu la loi N°2012-007, modifiée du 07 Février 2012 portant codes des Collectivités Territoriales;
- Vu le Décret N° 2015-0678/PRM du 20 Oct. 2015 ; modifié fixant le détail des compétences transférées de l'état aux collectivités territoriales en matière d'éducation
- > Considérant les différentes démarches entreprises mais sans succès ;
- Considérant que la qualité de l'enseignement dépend en grande partie des conditions de travail et de vies des enseignants;

La coordination Régionale du Syndicat National de l'Education de Base (CR/SYNEB-KAYES) conscient de ses responsabilités pour l'avenir de l'école malienne exige :

1-Le paiement immédiat de tous les arriérés de salaires des enseignants qui émargent sur fonds propre Conseil de Cercle de Kayes et les appuis des collectivités pour les enseignants des ECOM.

- 2-Le paiement immédiat des rappels liés à la hiérarchisation, à l'intégration et à l'avancement.
- 3-Le reclassement des enseignants contractuels des collectivités territoriales.

La Coordination Régionale du Syndicat National de l'Education de Base (CR/SYNEB-K) bien que disposé au dialogue se réserve le droit d'observer une grève de 09 jours soient 216 heures allant du Lundi 29 Octobre au Vendredi 02 Novembre et du Lundi 05 au Jeudi 08 Novembre 2018 inclus si les revendications ci-dessus énumérées ne sont pas satisfaites.

Ampliations:	Kayes, le 1
Gouvernorat1	Le Sec
Préfectures7	Secretaire &
Académies3	G SYNEB O
D.R.B-K1	SAL
D.R.T-K1	
B.E.N1	
F.E.N1	
Archives1	

Kayes, le 15 Octobre 2018

Le Secrétaire Général

SALIF SIDIBE